

3 JUIN 2015



Monsieur Philippe BARBAT
Directeur de l'Institut national du
patrimoine

**Direction générale
des patrimoines**

Le directeur général

Les conservateurs du patrimoine occupent une place essentielle dans la politique publique culturelle de notre pays.

Ils ont la double responsabilité, d'une part, d'étudier et de valoriser les collections ou les territoires placés sous leur responsabilité, d'autre part d'assurer l'encadrement supérieur, et dans certains cas la direction de nos institutions patrimoniales et de nos services culturels.

Cette mission à la fois scientifique et de gestion fait la spécificité française du métier de conservateur, et le succès de ce modèle est attesté par le prestige international dont bénéficie notre savoir-faire patrimonial.

Pour entretenir et développer cette excellence, le métier doit s'adapter à un environnement professionnel en perpétuelle évolution.

L'internationalisation des enjeux liés au patrimoine, les progrès technologiques et leur impact considérable notamment sur la diffusion culturelle, les attentes toujours plus grandes des pouvoirs publics et des agents pour une gestion efficace, respectueuse et dynamique sont autant de défis qui se présentent dès aujourd'hui aux conservateurs.

De leur capacité à les relever dépend la place qu'ils occuperont demain dans les institutions et services culturels.

Ce contexte de changement rapide doit amener à s'interroger sur le parcours professionnel des conservateurs et tout particulièrement sur leur mobilité entre les différents postes que leur statut les destine à occuper.

Inscrite dans leur statut depuis le décret n° 2007-1245 du 20 août 2007, cette mobilité doit aujourd'hui être reconsidérée en conjuguant les spécificités d'un métier qui requiert une indispensable durée d'appropriation des collections et des territoires pour un service public de qualité et l'enrichissement professionnel indispensable qu'apporte, pour les hauts fonctionnaires que sont les conservateurs de par leur statut, la diversité des expériences professionnelles.

Je souhaite vous confier la mission d'étudier cette question de la mobilité des conservateurs de la fonction publique de l'État, quelle que soit leur spécialité, notamment sous l'angle de la durée d'occupation des postes, des enjeux particuliers liés à certaines fonctions de très haute responsabilité dévolues aux conservateurs et des mesures d'accompagnement pouvant favoriser cette mobilité.

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
France

Téléphone 01 40 15
Télécopie 01 40 15

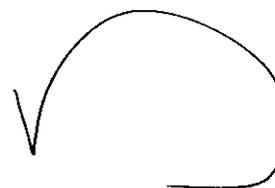
Vous dresserez le bilan de cette mobilité, notamment depuis son inscription dans le statut des conservateurs et proposerez les mesures de toute nature, y compris statutaires et de gestion du corps, susceptibles de la faire évoluer positivement.

Vous pourrez bénéficier du soutien des services du ministère de la Culture et de la Communication.

Vous appuierez vos travaux, notamment, sur des échanges avec les institutions qui emploient des conservateurs.

Je souhaite que vous puissiez me remettre votre rapport d'ici la fin du mois d'octobre 2015.

*Avec mes remerciements pour
ce moment - Bien à vous*

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a vertical stroke on the left.

Vincent BERJOT